Air Moana

Présentation du programme d'investissement 2025-2026

Agréé en Loi du Pays dans le secteur
du transport aérien interinsulaire

inter invest
polynésie

Histoire et étapes-clés

2021

Création de NATIREVA et obtention de la licence de transport aérien (2917 CM du 16/12/21)

2022

Commande de 3 ATR 72-600 XT neufs

2023

Certificat d'exploitation et début des vols avec 2 avions en leasing

2025

Arrivée du premier ATR 72-600 XT neuf d'Air Moana « Poehere »

2026

Arrivée prévisionnelle des 2 ATR 72-600 XT

Composition de la flotte

2025

2 ATR 72-600 en leasing

ATR 72-600 XT "POE HERE"
Opérationnel depuis le 1er juillet 2025

2026

ATR 72-600 XT "POE HERE"

+ 2 nouveaux ATR 72-600 XT
Livraison en juillet et septembre 2026

Configuration des appareils

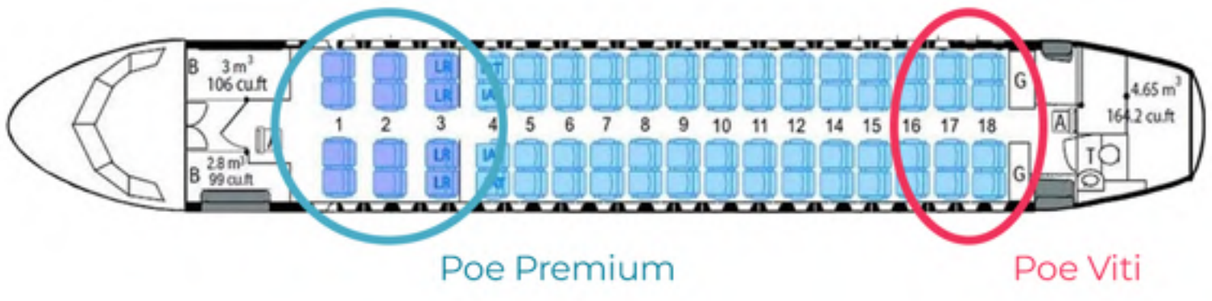

Chaque appareil est configuré en 68 sièges, un choix assumé pour gagner en confort et en qualité de voyage.

Divertissement, intranet à bord, collation de produits locaux et service au trolley (boissons chaudes, viennoiseries).

Nouvelle classe **Poe Premium** (premières rangées de l'appareil) et lancement de l'offre **Poe Viti** pour les voyageurs d'affaires polynésiens.

Bagages avec une franchise renforcée, jusqu'à 2×23 kg selon la typologie de billet.

Confort & fluidité dès l'aéroport grâce aux équipes d'Air Moana. Correspondances simplifiées, pour faciliter les voyages vers l'international.

Management et Pilotage

Air Moana
TE MANA NŌ TE MĀ'ITI

Président : Lionel Guérin
Nomination en décembre 2024

Profil : ingénieur aéronautique (ENSMA Poitiers), brevet de pilote de ligne (EPL A'), pilote de ligne, CDB, instructeur (Uni Air, Air Inter, Air France) et entrepreneur.

Réalisations clés :

- Créateur-PDG d'Airlinair (1ère flotte régionale d'ATR 42/72 en Europe avec 24 appareils)
- Fondateur-PDG de Transavia France (filiale low-cost AF-KLM)
- Créateur-PDG de HOP! (regroupement des compagnies aériennes Brit Air, Régional et Airlinair)
- DG adjoint d'Air France

Engagements :

- Président d'AéroBiodiversité* depuis 2015
- Administrateur représentant le Pays au CA d'Air Tahiti Nui et membre du comité stratégique
- Chevalier de la Légion d'honneur
- Officier de l'Ordre national du Mérite
- Marié à une polynésienne

**Association réunissant la DGAC, le Museum national d'Histoire naturelle de Paris, 70 aéroports et des compagnies aériennes*

objectifs de parts de marché

2026
24%

2027
28%

2028
30%

Le réseau

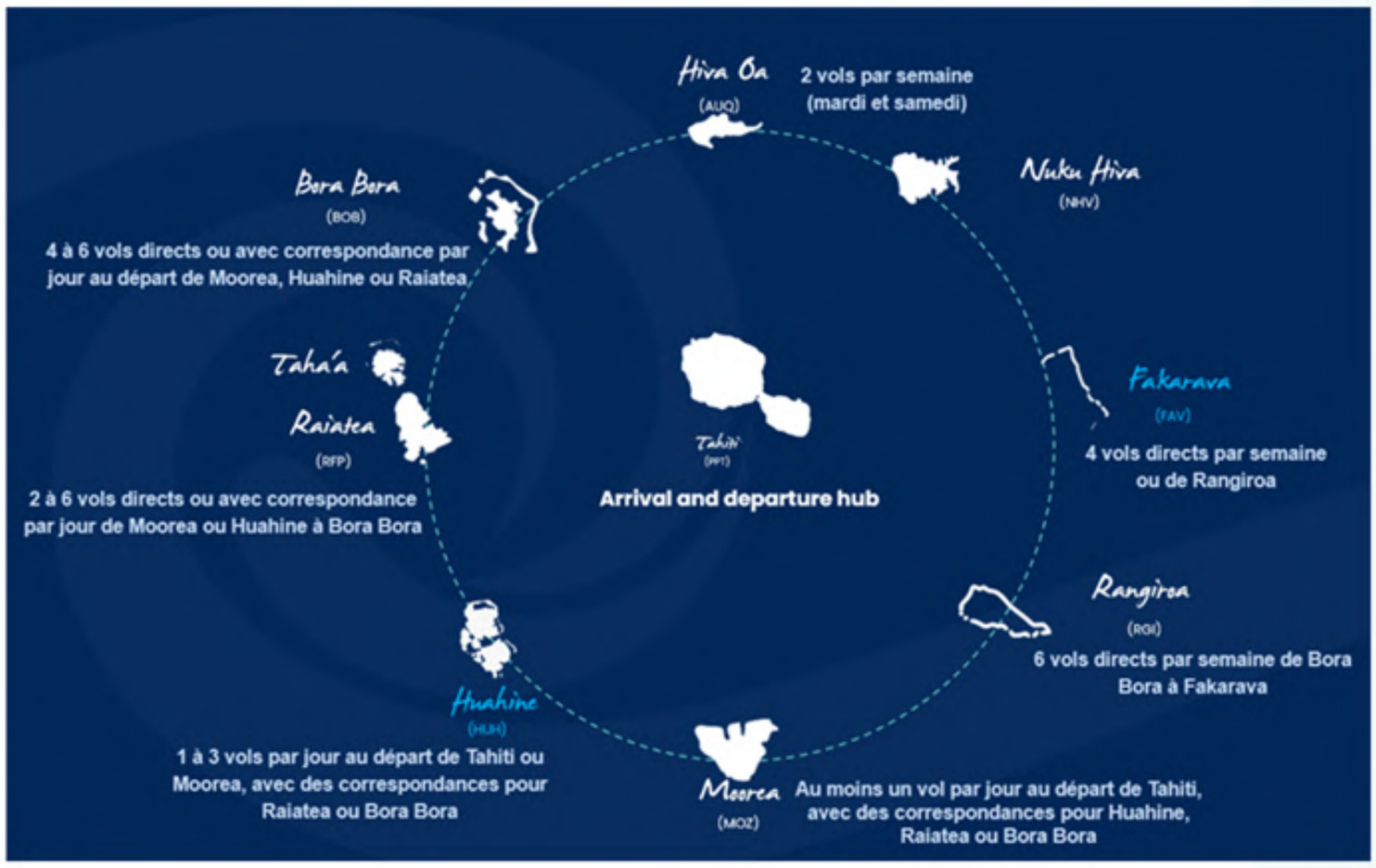

Zoom sur le projet

IDENTIFICATION DE L'OPÉRATION

Objet de l'investissement : Acquisition de 3 ATR 72-600 XT neufs pour le marché interinsulaire.

Exploitation : Compagnie locale Air Moana, SAS NATIVEVA.

Zone d'exploitation : Polynésie française sur le secteur concurrentiel (Îles Sous-le-Vent, Tuamotu Nord, Marquises).

Agréments en défiscalisation locale : Le projet a été agréé par arrêtés n°1186 et n° 1187/CM en conseil des Ministres du 21/07/2025.

POURQUOI UN TEL PROJET ?

- Renforcer la connectivité interinsulaire et soutenir le développement économique et social.

- Encourager une concurrence saine et durable dans le transport aérien afin de rendre accessible le déplacement aérien et d'améliorer la qualité de service (baisse d'environ 20% des prix, entraînant une hausse de trafic de 30% entre 2022 et 2023 sur le trafic résident).

- Remplacer rapidement la flotte en leasing par des avions neufs de dernière génération en pleine propriété.

Points forts du projet

- Équipe dirigeante resserrée et efficace, dirigée par un PDG expérimenté

- Des équipes opérationnelles issues du monde de l'aérien et cumulant des années d'expérience dans l'exploitation aérienne

- Actionnariat local engagé & emploi local privilégié.

- Un avion sur les trois du programme d'investissement a déjà été livré et mis en service.

- Programme soutenu par le gouvernement et aligné avec les attentes du Pays : concurrence, désenclavement, service.

- Soutien de l'Etat français représenté par le Haut-Commissariat de Polynésie française

- Ouverture de la concurrence dans le transport aérien interinsulaire attendue par les résidents et les visiteurs

- Flotte homogène, moderne et optimisée avec des résultats déjà convaincants *(voir annexe sur les indicateurs-clés)*

Détails du financement

Le financement est bouclé et les acomptes ont déjà été versés aux constructeurs.

Pour financer son programme d'investissement, la société NATIREVA va bénéficier des possibilités de financement liées au régime des incitations fiscales à l'investissement local (régime direct et indirect) et métropolitain. Sur la base des aides fiscales locale et nationale à l'investissement, le plan de financement prévisionnel de cette opération se présente comme ci-dessous.

Emplois	Montant (F CFP)
Investissement TTC	10 424 524 446
Total	**10 424 524 446**

Ressources	Montant (F CFP)
Apport défiscalisation locale (RII)	2 190 112 895
Apport défiscalisation locale (RID)	168 747 577
Apport défiscalisation LODEOM	2 766 066 181
Emprunts bancaires et fonds propres	5 299 567 794
Total	**10 424 524 446**

Un projet sécurisé et soutenu

Le projet bénéficie du soutien du gouvernement, gage de sécurité pour les investisseurs.

- Le financement du programme bénéficie de la garantie de la Polynésie française, validée en Conseil des Ministres. – Arrêté n° 752 CM du 3 juin 2025
- Garantie solidaire et inconditionnelle portant sur le capital, les intérêts et les frais liés aux emprunts avec une durée alignée sur celle des financements, jusqu'au remboursement intégral.
- Sécurité juridique et financière grâce à un cadre défini par la loi du Pays n°2017-32.
- Cette garantie couvre jusqu'à 50 % du montant des emprunts contractés pour l'acquisition des nouveaux ATR 72-600 XT. – Arrêté n° 1302 CM du 24 juillet 2025
- La société NATIREVA s'engage à transmettre régulièrement ses budgets, comptes certifiés et informations financières garantissant un suivi rigoureux par les autorités du Pays pour la bonne exécution du projet.

La SOFIDEP intervient comme partenaire financier aux côtés des banques locales (SOCREDO, Banque de Tahiti, OCI) et est impliquée financièrement à hauteur de 1,5 milliard F CFP dans le projet NATIREVA (compte courant + capital + prêt).

Elle apporte son soutien sous conditions strictes : gouvernance solide, transparence financière, respect des échéances de livraison. Cela garantit aux investisseurs que le projet est surveillé, encadré et crédibilisé par une institution publique de référence.

Protection des investisseurs

- Le financement du programme est assuré avec le soutien des établissements bancaires de la place (SOFIDEP, OCI, BANQUE SOCREDO, BANQUE DE TAHITI).

- Une durée de portage modérée (< 24 mois) compte tenu de la date de livraison des aéronefs.

- Les contrats de souscription prévoient une protection maximale des investisseurs fiscaux et reportent l'essentiel des risques sur la société NATIREVA.

- Aucun frais facturé aux investisseurs financiers.

Intérêts financiers

- La défiscalisation locale permet à des sociétés ou personnes redevables de l'IS ou de l'IT de bénéficier d'un crédit d'impôt en investissant dans des projets éligibles. Ainsi, investisseurs et promoteurs se partagent ce crédit d'impôt accordé par la Polynésie française.

- Le crédit d'impôt est **imputable dans la limite de 50%** du montant dû au titre de l'exercice au cours duquel le financement est effectué. Le solde éventuel est imputable sur l'impôt dû des cinq exercices suivants dans la limite d'imputation de 50%.

- Le programme d'investissement agréé de la société NATIREVA ouvre **droit à un crédit d'impôt de 40%** de la base éligible d'investissement.

- L'investisseur rétrocédera 75% du crédit d'impôt qui lui est octroyé en faveur de la société NATIREVA.

Emplois	Montant (F CFP)
Financement (quote-part de base éligible)	10 000 000
Apport en fonds propres* (30% du financement)	3 000 000
Crédit d'impôt obtenu (40% du financement)	4 000 000
Gain net de l'investisseur	**1 000 000**

Pour une tranche d'investissement de 10.000.000 FCFP, l'investisseur ne mobilise que 3.000.000 FCFP, ce qui lui permettra d'obtenir un crédit d'impôt de 4.000.000 FCFP, générant un gain net de 1.000.000 FCFP (soit 33% de son apport).

Les fonds mobilisés feront l'objet d'un abandon de créances au plus tôt à la date d'achèvement du programme d'investissement.

**Correspond à la part du crédit d'impôt rétrocédée à la SAS NATIREVA (soit 40% CI x 75% taux rétrocession = 30 %)*

Montage juridique et financier local

Le montage repose sur un véhicule de portage (SCP) qui permet de canaliser les apports des investisseurs en compte courant, ouvrant droit à un crédit d'impôt de 40 %. Au dénouement, les apports sont abandonnés et les parts restituées, sécurisant la SAS NATIREVA tout en optimisant l'avantage fiscal pour les investisseurs.

1. Schéma juridique et fiscal

- La Société Civile de Participation (SCP TIARE INVEST 6) a été créée pour servir de véhicule de portage.
- Elle détient une action de la SAS NATIREVA (via un prêt de consommation d'action). Les investisseurs (sociétés ou entreprises individuelles soumis à l'IS ou à l'IT) participent via cette SCP.

2. Modalités de financement

- Les investisseurs se portent acquéreur d'une part sociale de la SCP.
- Apport en compte courant d'associé non rémunéré, équivalent à la rétrocession nette au profit du projet (montant minimum de l'apport à 1,5Mxpf par souscription). La SCP centralise les fonds et les transfère intégralement à la SAS NATIREVA pour financer le programme agréé.
- Un certificat de financement est délivré par la SCP à chaque investisseur, puis par la SAS NATIREVA à la SCP.
- Les investisseurs bénéficient d'un crédit d'impôt de 40 % du montant éligible (art. LP.2118-1).

3. Conservation des comptes courants

- Conformément à l'article LP.2117-10, les comptes courants sont maintenus jusqu'à l'achèvement du programme (livraison des aéronefs + autorisations d'exploitation).

4. Dénouement de l'opération

- À l'achèvement : les investisseurs abandonnent leur compte courant et cèdent leur part dans la SCP.
- La SCP abandonne son compte courant et restitue l'action initiale à la SAS NATIREVA.
- La quote-part abandonnée équivaut à 75 % du crédit d'impôt obtenu par les investisseurs.

Montage juridique – Loi du Pays

Etape 1 : Mise en place des financements

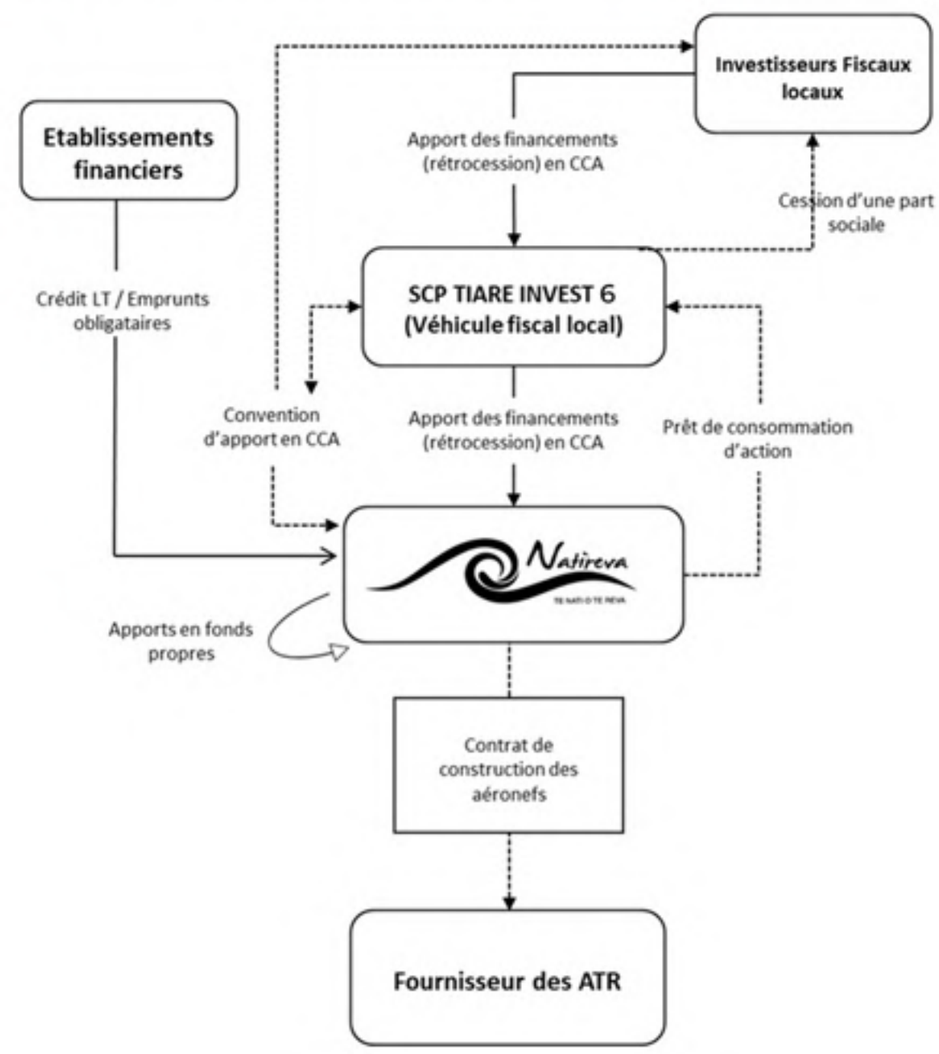

Etape 2 : dénouement de l'opération (après achèvement du programme)

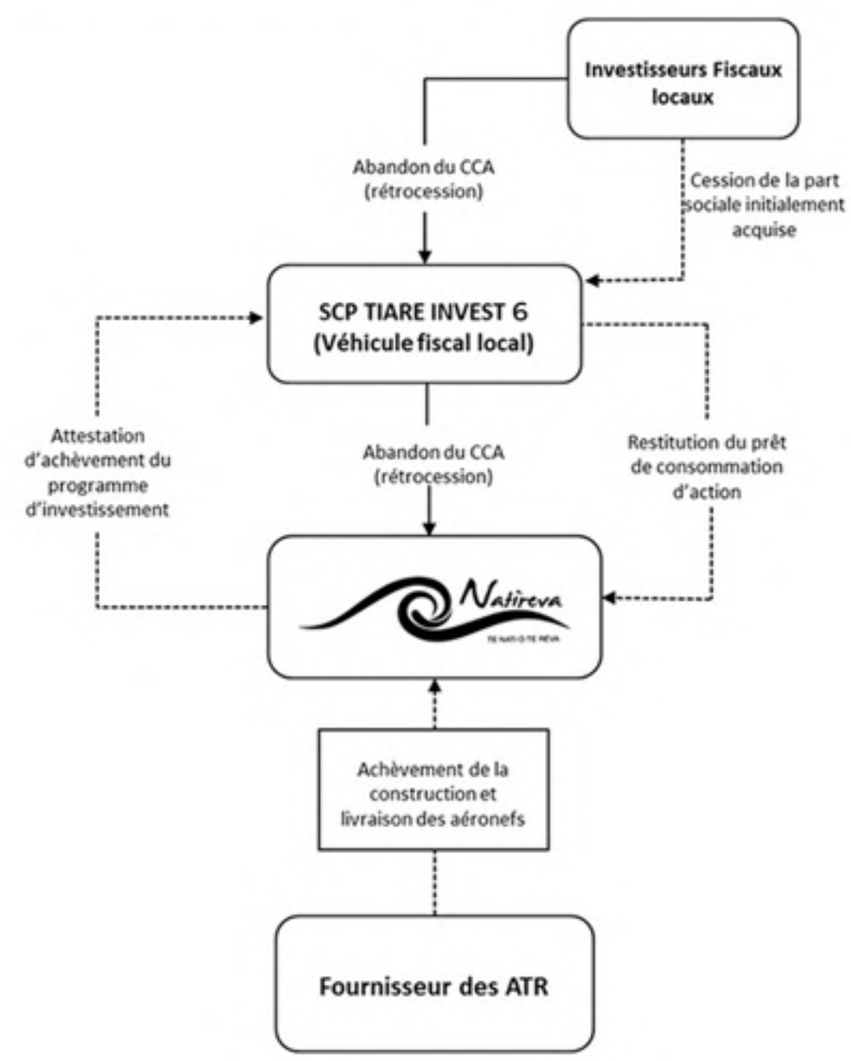

inter invest
polynésie

Pour souscrire

Camille ANDRIEUX
Directrice Groupe Inter Invest
Polynésie française
(+689) 89 49 00 14
camille.andrieux@inter-invest.fr

Henoa CUNEO
Chargé d'affaires
(+689) 87 74 50 05
henoa.cuneo@inter-invest.fr

C/o Pacific Investissements
Rue Tepano Jaussen,
immeuble Ateivi (3e étage)
BP 40215 – Fare Tony – 98713 Papeete
(+689) 40 43 97 00